

Le cadre réglementaire : Bulletin officiel de l'Éducation nationale, n° 7 du 16 février 2017

« Une séance pédagogique avec un groupe d'élèves d'une durée de 45 minutes, suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes avec la commission.

La séance pédagogique permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences pédagogiques spécifiques du candidat.

L'entretien permet au candidat d'expliquer, dans son contexte d'exercice, le choix de ses démarches pour répondre aux besoins des élèves. Le candidat doit être capable d'analyser sa pratique par référence aux aspects théoriques et institutionnels, notamment de l'éducation inclusive. »

Points de vigilance pour la séance pédagogique :

- Le candidat proposera à la commission des outils professionnels rendant compte de la qualité de sa réflexion pédagogique et didactique tels que des documents de planification du travail : cahier-journal, fiches de préparation des séquences et des séances (au moins pour ce qui est présenté à l'examen).
- Pour ce qui est du suivi de l'élève, les projets pédagogiques individuels mettront en évidence objectifs et attentes par période, et prendront en compte les projets personnalisés de scolarisation. Attention aussi à faire le lien dans le secteur médico-social, plus particulièrement entre les documents pédagogiques du type PPI et les documents de type projet personnalisé de scolarisation. En ULIS école, collège ou lycée, les outils d'inclusion seront étudiés attentivement.
- Le candidat aura une posture d'enseignant réflexive: le versant éducatif ne doit pas être privilégié au détriment des apprentissages scolaires et de la mise en œuvre d'une réelle différenciation pédagogique . En effet, le professeur doit réfléchir au temps de travail effectif de ses élèves : au-delà de « faire » ou de « participer », les élèves doivent comprendre et penser. Cette réflexion pédagogique doit clairement apparaître lors de cette partie professionnelle de l'examen au travers des aides et des adaptations concrètes apportées (outils, échanges, modalités de travail), en relation avec les projets individuels des élèves. Ces derniers doivent véritablement être individuels et ne peuvent en aucun cas être des copier-coller quasi identiques d'un élève à un autre.
- Enfin, lorsqu'un(e) AVS (individuelle, mutualisée ou collective) est présent(e) lors de la séance proposée, son rôle doit être très clairement défini par l'enseignant qui devra proposer ses outils de suivi au sein de la classe mais également lors des inclusions.

Points de vigilance pour l'entretien :

- Le candidat possédera une maîtrise du cadre théorique et institutionnel : la « spécialisation dans un besoin éducatif particulier » ne doit pas l'emporter sur un regard plus général sur l'éducation inclusive.
- La maîtrise des compétences de base dans la didactique des diverses disciplines est également attendue.
- Le candidat devra être en mesure de prendre de la distance par rapport à sa pratique pour entrer dans des échanges fructueux avec la commission. L'entretien doit lui permettre d'aller plus loin dans sa réflexion pédagogique : cette prise de distance au regard de la pratique de classe fait montre d'une capacité d'analyse attendue le jour de l'examen. En effet, elle permet d'entrevoir chez le candidat un positionnement en tant que personne ressource susceptible de promouvoir auprès de ses collègues le bien-fondé de la politique inclusive, de les informer des ressources disponibles et de les accompagner dans l'évolution de leurs postures professionnelles.

Proposition de grilles d'aide à l'évaluation des compétences du candidat :

Séance observée	Evaluation des membres de la commission
<p><i>Penser, concevoir et élaborer : sérieux de la préparation de la séance observée, les démarches proposées différent-elles de celles de l'enseignement ordinaire ?</i> <i>Y-a-t-il adéquation entre les difficultés repérées et les aides apportées ?</i></p>	
<p><i>Mettre en œuvre, animer et communiquer : quelle est la place offerte à l'expression des élèves par rapport aux apprentissages (avis, erreurs, doutes, formulations d'hypothèses...)?</i></p>	
<p><i>Accompagner : Quelles sont les capacités de l'enseignant à :</i> <i>- S'adapter aux réactions des élèves ;</i> <i>- Les prendre en compte ;</i> <i>- Différer ?</i></p>	
<p><i>Observer, analyser et évaluer : Quels référents théoriques ?</i> <i>Les choix pédagogiques sont-ils justifiés ?</i> <i>Quelle est la place de la séance observée dans le projet personnalisé de l'élève ou son projet d'aide ?</i></p>	
<p><u>Commentaires de la commission :</u></p>	
<p><u>Note sur 10 :</u></p>	

Entretien	Evaluation des membres de la commission :
<p><i>Le candidat s'exprime de façon claire, précise avec un vocabulaire adapté.</i></p> <p><i>Le candidat se montre convaincu et convaincant tout en répondant de façon argumentée.</i></p> <p><i>Le candidat s'appuie sur le questionnement du jury pour approfondir son analyse.</i></p>	
<p><i>Le candidat est capable de s'appuyer sur des références théoriques pertinentes.</i></p> <p><i>Le candidat réussit (au moins partiellement) à articuler théorie-pratique.</i></p> <p><i>Le candidat est capable de mobiliser les références réglementaires attendues.</i></p>	
<p><i>Le candidat porte dans son discours les valeurs éthiques et républicaines attendues par l'Institution et plus particulièrement concernant l'éducation inclusive.</i></p> <p><i>L'envie de transmettre est présente, et ce dans une relation entre professionnels et non plus seulement avec les élèves.</i></p>	
<p><i>Le candidat montre lors de son exposé des capacités de mise à distance de sa pratique professionnelle.</i></p> <p><i>Le candidat est capable de s'appuyer sur sa propre expérience pour formuler des pistes de conseils avec une certaine distance.</i></p> <p><i>Le candidat réussit à reconsidérer son point de vue au cours de l'entretien.</i></p>	
<p><u>Commentaires de la commission :</u></p>	
<p>Note sur 10 :</p>	
<p>NOTE sur 20 :</p>	